



Recours aux services d'urgences des habitants des Pays de la Loire en 2021



Faits marquants

- ▶ Près de 865 000 passages aux urgences de Ligériens sont dénombrés au cours de cette année, soit un taux de recours de 225 pour 1 000 habitants. Ce recours est particulièrement élevé aux âges extrêmes, notamment chez les enfants de moins d'un an et les personnes âgées de plus de 75 ans, et concerne, à tous les âges, plus fréquemment les hommes que les femmes.
- ▶ À structure d'âge comparable, le taux de recours aux urgences varie selon les territoires de 105 à 462 pour 1 000 habitants. Les territoires les plus concernés par un recours élevé aux SU se situent principalement en Sarthe, Nord-Mayenne et en Sud-Vendée.
- ▶ Ces disparités territoriales concernent aussi bien les jeunes de moins de 18 ans que les adultes et les personnes âgées et s'observent quelle que soit l'heure du passage aux urgences.
- ▶ Un peu moins de la moitié (43 %) des passages dans les services d'urgences de la région ont lieu aux horaires de fermeture des cabinets médicaux. Cette proportion varie entre 30 à 57 % selon le territoire de domicile des patients.

En 2021, on dénombre près de 820 000 résumés de passage aux urgences (RPU) correspondant à l'admission de Ligériens dans les services d'urgences (SU) des Pays de la Loire, ainsi que 45 600 RPU de Ligériens admis dans les SU des quatre régions limitrophes (Bretagne, Normandie, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine). Rapportés à la population ligérienne, ces effectifs équivalent à un taux brut de recours aux SU de 225 passages pour 1 000 habitants.

Disparités territoriales du recours aux services d'urgences

Le taux brut de recours aux SU de la population ligérienne varie en 2021 de 103 à 452 pour 1 000 habitants selon le code postal de domicile¹. Une partie de cette disparité est liée aux différences territoriales de structure par âge de la population. À structure d'âge comparable (voir éléments de méthode p.5), les écarts du recours aux SU restent néanmoins aussi importants, allant de 105 à 462 pour 1 000 habitants selon le territoire¹ [Fig. 1].

¹ Du fait de son insularité, le territoire de l'Île d'Yeu présente un taux de recours très nettement inférieur et est donc exclu de ces intervalles.

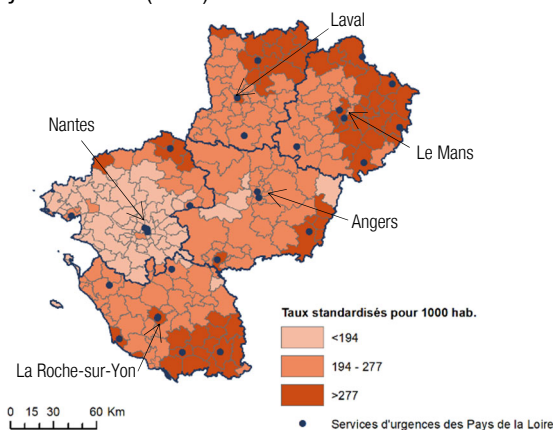
Les territoires les plus concernés par un recours élevé aux SU se situent principalement en Sarthe, Nord-Mayenne et en Sud-Vendée.

À l'inverse, les zones concernées par un recours moins important se situent principalement en Loire-Atlantique, ainsi que dans quelques territoires du Maine-et-Loire et dans les îles de Noirmoutier et d'Yeu [Fig. 1].

Les disparités territoriales du recours aux SU sont complexes à interpréter, compte tenu du caractère largement multifactoriel de l'utilisation de ces services par la population. Elles trouvent certainement pour partie leur origine dans les caractéristiques démographiques, socio-économiques, sociologiques et d'état de santé des populations locales, mais aussi dans l'accessibilité et l'organisation locales du système de soins. En effet, l'offre de soins disponible est variable d'un territoire à l'autre offrant plus ou moins d'alternatives à un recours aux SU. Ainsi, les territoires les plus concernés par un recours élevé aux SU sont également ceux pour lesquels l'accessibilité aux soins de médecine générale est faible².

L'organisation propre des établissements de santé disposant d'un SU, et de leurs filières d'admission, peut également expliquer une partie des disparités de recours.

Fig. 1 Taux standardisés de recours des Ligériens aux services d'urgences, selon le code postal de domicile Pays de la Loire (2021)



Sources : RPU (ORU Pays de la Loire, GCS Réseau Bretagne Urgences, GCS Normand'e-santé et ARS Normandie, ARS Centre-Val de Loire, ORU Nouvelle-Aquitaine), recensement de la population (Insee). Exploitation ORU Pays de la Loire.
Champ : population ligérienne passant dans les SU des Pays de la Loire, Bretagne, Normandie, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine.
Classification des taux de recours en trois catégories selon la méthode de Jenks (ruptures naturelles).

² L'est vendéen, le nord de la Loire-Atlantique, et la moitié des territoires mayennais et sarthois sont les territoires présentant les indicateurs d'accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes libéraux de moins de 65 ans les plus

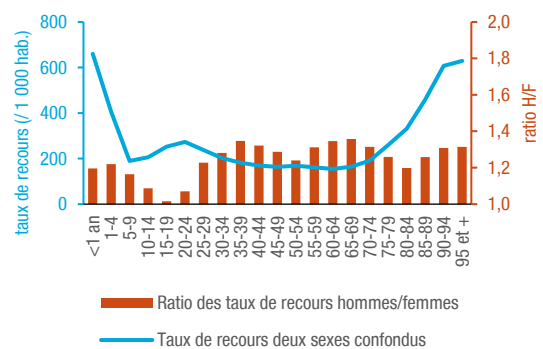
Recours aux services d'urgences selon l'âge et le sexe

Un recours plus élevé chez les hommes

Le recours aux services d'urgences est, à tous les âges de la vie, plus élevé pour les hommes que pour les femmes [Fig. 2].

Cette surreprésentation masculine, qui atteint généralement +20 à +35 % selon la classe d'âge, est moins élevée entre 5 et 24 ans.

Fig. 2 Taux de recours des Ligériens aux services d'urgences, selon la classe d'âge Pays de la Loire (2021)



Sources : RPU (ORU Pays de la Loire, Réseau Bretagne Urgences, GCS Normand'e-santé et ARS Normandie, ORU Centre-Val de Loire, ORU Nouvelle-Aquitaine), estimations de population au 1er janvier (Insee). Exploitation ORU Pays de la Loire.
Champ : Taux de recours : population ligérienne passant dans les SU des Pays de la Loire, Bretagne, Normandie, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine ; Ratio H/F : population ligérienne passant dans les SU des Pays de la Loire.

Un recours élevé aux âges extrêmes

Le taux de recours aux SU varie fortement selon l'âge, avec des valeurs plus élevées aux âges extrêmes [Fig. 2, Fig. 3].

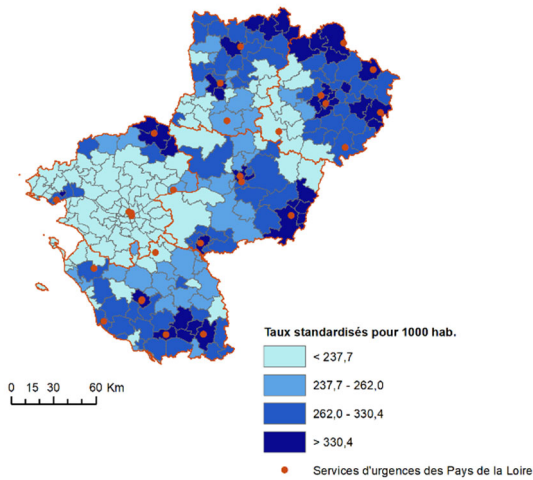
Les enfants de moins de 18 ans (261 passages pour 1 000 habitants) et les personnes âgées de 75 ans ou plus (385 pour 1 000) présentent ainsi des taux de recours 1,5 à 2 fois plus élevés que celui observé parmi les 18-74 ans.

Les disparités territoriales de recours aux SU sont assez superposables aux différents âges de la vie avec un recours plus élevé aux SU en Sarthe, en Nord-Mayenne, au nord de la Loire-Atlantique et en Sud-Vendée [Fig. 3].

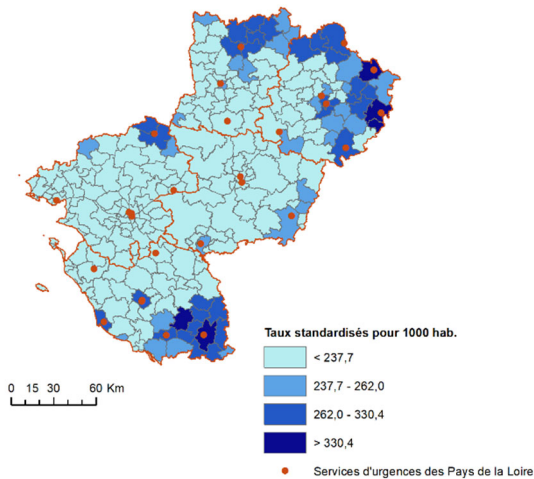
faibles. [ORS Pays de la Loire. (À paraître en 2023). Démographie des médecins en Pays de la Loire. Situation 2022 et évolution. #42. 12 p.

Fig. 3 Taux de recours des Ligériens aux services d'urgences selon le code postal de domicile, et l'âge Pays de la Loire (2021)

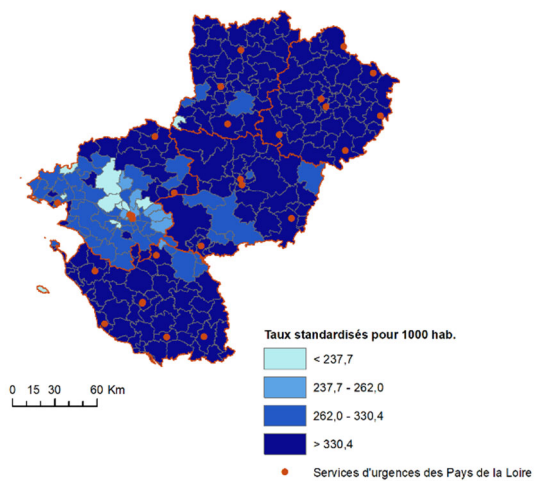
Personnes âgées de moins de 18 ans



Personnes âgées de 18 à 74 ans



Personnes âgées de 75 ans ou plus



Sources : RPU (ORU Pays de la Loire, GCS Réseau Bretagne Urgences, GCS Normand'e-santé et ARS Normandie, ARS Centre-Val de Loire, ORU Nouvelle-Aquitaine), recensement de la population (Insee). Exploitation ORU Pays de la Loire.
Champ : population ligérienne passant dans les SU des Pays de la Loire, Bretagne, Normandie, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine.

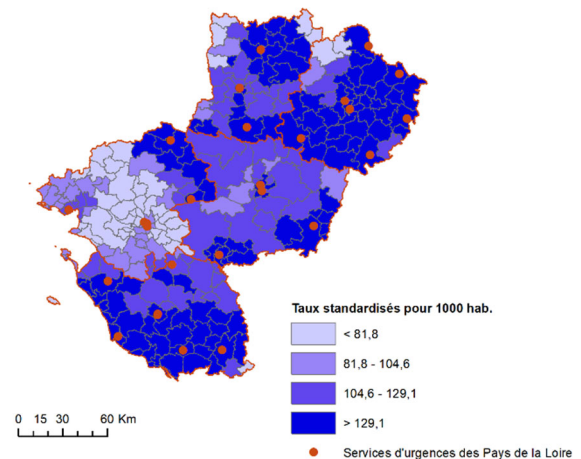
Recours aux services d'urgences selon l'horaire

Des différences de recours observées à tous les horaires

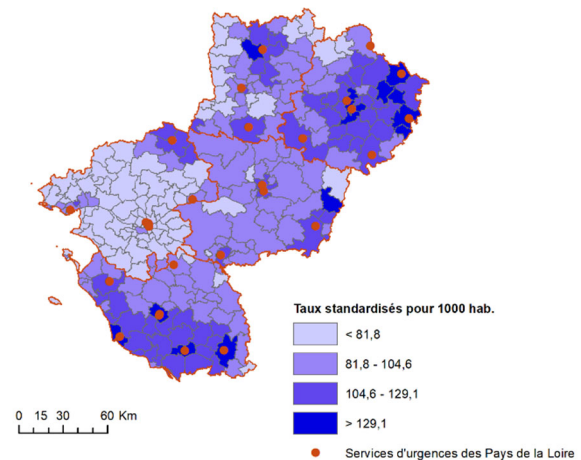
Les disparités territoriales du recours aux SU se retrouvent aux horaires d'ouverture comme de fermeture des cabinets médicaux avec un recours plus important en sud Vendée, dans l'est de la Mayenne, le nord de la Sarthe et de la Loire-Atlantique. Néanmoins, la lecture des cartes ci-dessous semble montrer que la proximité d'un SU s'accompagne d'un taux de recours plus important [Fig. 4].

Fig. 4 Taux standardisés de recours des Ligériens aux services d'urgences, selon le code postal de domicile, par horaire d'arrivée Pays de la Loire (2021)

Arrivée aux horaires de continuité des soins



Arrivée aux horaires de permanence des soins



Source : RPU (ORU Pays de la Loire). Exploitation ORU Pays de la Loire.
Champ : population ligérienne passant dans les SU des Pays de la Loire

Davantage de recours en horaire de continuité des soins

57 % des passages dans les SU se concentrent sur la période de continuité des soins (heures d'ouverture des cabinets médicaux). Le taux de recours aux SU en horaires de continuité des soins présente de fortes disparités territoriales. Il varie de 48 à 312 pour 1 000 habitants selon le code postal de résidence des patients [Fig. 4]. À l'exception de celles situées au nord-est du département, les communes de Loire-Atlantique sont celles qui présentent un taux de recours aux SU le plus faible en journée. Ces territoires sont également parmi ceux présentant les plus fortes densités médicales. Ce constat tend à montrer que de manière organisée ou non les SU compensent le manque d'offre de continuité des soins.

Mais près de la moitié des recours en horaires de PDS dans les SU des grandes agglomérations

En 2021 43 % des passages de Ligériens dans les SU de la région ont lieu aux horaires de permanence des soins (PDS) alors que les effectifs médicaux et paramédicaux sont réduits sur ces plages horaires dans la plupart des SU. Le taux de recours aux SU en horaires de PDS varie de 49 à 150 pour 1 000 habitants selon le territoire³ [Fig. 4]. Les communes disposant d'un service d'urgences présentent un taux de recours en horaire de PDS systématiquement supérieur aux communes alentours. 35 % des recours correspondent à une entrée de patient dans le service en soirée (20h-23h59), 24 % en nuit profonde (00h-7h59), 16 % le samedi après-midi ou jour de pont, et 25 % le dimanche ou jour férié⁴.

³ Certains territoires plus proches géographiquement de SU hors des Pays de la Loire (Redon, Fougères, Alençon, Niort) présentent des taux de recours anormalement bas et sont donc exclus de ces intervalles.

⁴ ORU Pays de la Loire. (2022). Focus sur les passages aux urgences en horaires de PDS [Encadré 2]. Dans "Panorama Urgences 2021. Activité des services d'urgences des Pays de la Loire". p. 28

ÉLÉMENTS DE MÉTHODES

Sources de données

Les données présentées dans ce document reposent sur l'exploitation par l'ORU Pays de la Loire :

- des 892 360 résumés de passage aux urgences (RPU) en 2021 transmis sur le concentrateur régional par les 26 établissements de santé ligériens disposant d'un service d'urgences (générales, adultes ou pédiatriques). Ce chiffre représente 99 % du nombre total de passages dans les services d'urgences de la région au cours de cette année, estimé à partir de la Statistique annuelle des établissements (SAE). Près de 820 000 RPU (93 %) concernent des habitants des Pays de la Loire ;
- et des données agrégées issues des 45 600 RPU d'habitants des Pays de la Loire admis dans les SU des quatre régions limitrophes en 2021 (Bretagne, Normandie, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine). Les données ont été transmises à l'ORU Pays de la Loire par les ORU ou Grades e-santé et/ou ARS de ces régions.

Définitions

Le lieu de domicile du patient est défini par le code postal de résidence enregistré dans le RPU. La permanence des soins est donc un dispositif de prise en charge des demandes de soins la nuit (à partir de 20h et jusqu'à 8 heures du matin), le week-end (à partir du samedi midi) et les jours fériés. Les horaires de continuité des soins correspondent aux horaires hors permanence des soins.

Indicateurs

Les taux bruts de recours aux SU sont calculés en rapportant les nombres de passages aux urgences aux effectifs de populations correspondants. Ces taux peuvent être calculés pour un groupe d'âge, selon le sexe, mais aussi en fonction du domicile (via le code postal de résidence).

Les taux standardisés permettent d'analyser les disparités territoriales en neutralisant les effets de structure par âge. Le taux standardisé de recours est le taux de recours que l'on observerait parmi la population de la zone géographique choisie si elle avait la même structure par âge qu'une population de référence (ici la population régionale).

La proportion de passages en horaires de PDS est le rapport entre le nombre de RPU dont la date/heure d'entrée dans le SU correspond à un horaire de PDS (voir définition) et le nombre total de RPU transmis par les SU ligériens.

Auteurs

Clara Galland, Françoise Lelièvre, Dr Marie San Miguel, Dr Jean-François Buyck.

Citation suggérée

ORU Pays de la Loire. (2023). Recours aux services d'urgences des habitants des Pays de la Loire en 2021. *Approche thématique*, #3, 4 p.

Retrouvez l'actualité de l'ORU Pays de la Loire :

- www.oru-paysdelaloire.fr
- compte Twitter : @ORU_PdL

©Crédit photo : Shutterstock